

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal Séance du 07 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 07 janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Christel OLIVEIRA, Maire.

Présents : Mesdames AGNESSENS Christèle, OLIVEIRA Christel, MASTYKARZ Catherine, PONLEVÉ LAURENT Christiane, QUERON Ann, Messieurs : M. COUTE Pierrick M. LECLERC Damien et TAREL Gérard

Absents excusés : M. BILLAULT Jean-Michel (pouvoir remis à Madame PONLEVÉ LAURENT Christiane), M. COCHET Patrice (pouvoir remis à Madame OLIVEIRA Christel)

Nombre de membres :

- En exercice : 10
- Présents : 8
- Votants : 10
- Quorum : 6

Date de la convocation : 02/01/2025

Date d'affichage : 02/01/2025

Nomination du secrétaire de séance :

Aux termes de l'article L.2121-15 du CGCT, le conseil municipal a nommé Madame Ann QUÉRON pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du 27 novembre 2024
- Demande de subvention DETR
- Transformation d'un poste à temps complet en temps non complet

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2024

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 27 novembre 2024, est approuvé à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 10 - contre : 0 - abstentions : 0)

1. DEMANDE DE SUBVENTION DETR

Les objectifs de la DETR sont de répondre aux besoins d'équipement des territoires ruraux. A ce titre sont éligibles les opérations d'investissement, les projets intéressant les domaines économique, social, environnemental et touristique et ceux visant à favoriser le développement et le maintien des services publics en milieu rural. Les dossiers de candidature sont à transmettre à la Préfecture, par voie dématérialisée uniquement, au plus tard le 17 février 2025 à midi, délai de rigueur.

Madame le Maire expose deux projets potentiellement éligibles à cette subvention, à savoir : le remplacement des menuiseries côté cour du logement communal (coût prévisionnel des travaux : 4 083.52 € HT soit 4 308.11 € TTC) et travaux de sécurité route de la Charmault pour renforcement de l'aspect sécuritaire vis-à-vis des transports scolaires coût prévisionnel 18 990 € HT soit 22 788 € TTC).

Concernant le remplacement des menuiseries côté cour, M. Damien LECLERC précise qu'il est possible de bénéficier d'aides (MaPrimeRenov'). Madame Christiane PONLEVE LAURENT répond que non puisque cette aide s'adresse aux particuliers étant calculée sur les revenus fiscaux du foyer mais elle se propose quand même de vérifier pour les collectivités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ADOpte le projet** - Travaux de sécurité route de la Charmault - pour un montant de 22 788 € T.T.C.,

- **ADOpte** le plan de financement ci-dessous.

Dépenses (€)	18 990 € H.T.	22 788 € T.T.C.	Recettes (€)	0
Travaux			Etat	9 495.00 €
Maîtrise d'œuvre			Région	0
X			Département	83.80 €
Y			Autres	0
			AUTOFINANCEMENT	9 411.20 €
Total	18 990 € H.T.	22 788 € T.T.C.	Total	18 990 € H.T.

- **SOLLICITE** une subvention de 9 495 € auprès de l'État, correspondant à 50% du montant du projet,

- **CHARGE** Madame le Maire de toutes les formalités.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Montargis et Madame le Comptable public.

A l'unanimité (pour : 10 - contre : 0 - abstentions : 0)

2. TRANSFORMATION D'UN POSTE À TEMPS COMPLET EN TEMPS NON COMPLET

Madame le Maire expose au Conseil municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail de l'emploi d'agent technique polyvalent permanent à temps complet de 35h00 hebdomadaires à temps non complet du fait de la fin de sa mission d'accompagnateur dans le bus scolaire. Cette réduction de temps de travail pour l'agent technique s'appliquera sur le mercredi matin, celui-ci ne travaillant pas le mercredi après-midi. Dorénavant l'agent technique ne travaillera pas le mercredi toute la journée.

Après en avoir entendu Madame le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal ;

- **DÉCIDE** de porter, à compter du 1^{er} janvier 2025, de 35h00 à 31h50 le temps hebdomadaire moyen de travail de l'emploi d'agent technique polyvalent,

- **CHARGE** Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération.

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Montargis et Madame le Comptable public.

A l'unanimité (pour : 10 - contre : 0 - abstentions : 0)

INFORMATIONS DIVERSES COMMUNIQUÉES PAR MADAME LE MAIRE

Repas des anciens le 1^{er} décembre 2024 : Le repas s'est très bien passé, une quarantaine de personnes ont répondu positivement à l'invitation. Un conflanais a réalisé une petite animation et offert un tableau peint à Madame le Maire.

Noël des enfants le 14 décembre 2024 : Vingt-deux enfants accompagnés d'un adulte se sont déplacés pour le spectacle « Les Blablanettes ». Sept enfants ont reçu un cadeau suite à leur participation au concours de dessin.

Vol du sapin et des guirlandes dans la nuit du 22 au 23 décembre 2024 : Une déclaration de vol a été faite auprès de la gendarmerie. La compagnie d'assurance contactée a informé ne pas prendre en charge ce genre de sinistres, le sapin et les guirlandes n'étant pas considérés comme du mobilier urbain.

Dysfonctionnement de l'éclairage au lavoir : M. Damien LECLERC est remercié pour les travaux de remplacement du spot.

Visites de l'Auberge de Conflans : Plusieurs visites ont été réalisées courant décembre, et les différents acquéreurs n'ont pas donné suite. M. Patrice COCHET informe avoir repris contact avec l'adjudicateur évincé en 2021. Sa réponse est donc en attente.

Pentes de la Rougerie : présence d'eau sur la chaussée : l'AME a été prévenue et interviendra courant janvier 2025 pour une remise en état. .

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES DES ÉLUS

Bulletin municipal 2025 : M. Gérard TAREL informe d'une réunion de relecture le vendredi 17 janvier 2025 à 10h00 en mairie.

Statue reçue en don : Madame Christèle AGNESSENS signale que son mari est toujours à la recherche d'un socle en pierre pour la statue.

INFORMATIONS COMMUNIQUÉES PAR MADAME CHRISTIANE PONLEVÉ LAURENT

Collecte des ordures ménagères : A compter du 3 février 2025, la collecte sera désormais réalisée le lundi matin. Les sacs et les bacs devront être déposés dès le dimanche soir.

Colonne à verre pont du Loing : Le SMIRTOM a été sollicité afin que la commune puisse bénéficier d'un nouvel équipement végétalisé en remplacement de la colonne à verre en place.

Avant que la séance soit levée, Madame Christiane PONLEVÉ LAURENT tient à remercier M. Tony OLIVEIRA pour la réalisation de nombreux petits travaux ce qui a permis une intervention rapide et sans coût supplémentaire pour la commune.

Séance levée à 19H30

Secrétaire de séance
Ann QUÉRON



Le Maire,
Christel OLIVEIRA



